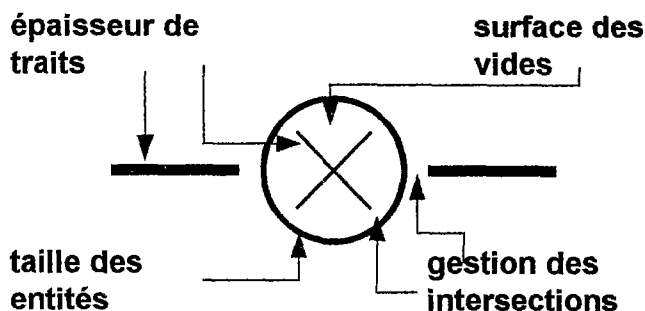


3.5. Cas particuliers des symboles

Les symboles utilisés dans un ou plusieurs ouvrages doivent faire l'objet d'un traitement particulièrement soigné. Ils seront définis à partir de la représentation normalisée si celle-ci existe. On recherchera le meilleur compromis entre la taille minimale possible et la conservation des éléments les plus pertinents du symbole. Si le symbole fait partie d'un ensemble, il est important de conserver les proportions entre les différents symboles, de façon à préserver les relations dimensionnelles du système de symboles.



Chaque symbole sera conçu en application des recommandations énoncées plus haut :

- paramètres relatifs aux tracés ;
- paramètres relatifs aux surfaces ;
- paramètres relatifs aux vides de séparation.

IV. CRITÈRES RELATIFS AUX CODES GRAPHIQUES

1. Introduction

La diversité des codes graphiques visuels est considérable. Ce champ a préoccupé et préoccupe toujours des chercheurs d'horizons différents (sémiologie, psychologie, esthétique...). Des débats très importants ont et continuent d'animer la communauté scientifique sur ce sujet. Les tentatives visant à analyser ces codes selon les méthodes de la linguistique ont échoué. En particulier, il n'a pas été possible d'établir une relation simple et générale entre le contenu et l'expression d'un message graphique. Cela eût été cependant utile dans le cas qui nous intéresse car le travail du graphiste qui œuvre dans les représentations en relief s'apparente souvent à un travail de traducteur, pour lequel cette relation entre le contenu et l'expression est une préoccupation constante. Cette relation est complexe et interdit une traduction terme à terme. Le travail du graphiste est cependant très différent de celui du traducteur puisqu'il ne s'agit pas de passer d'une langue à une autre mais bien de rechercher dans la diversité du langage graphique des expressions qui peuvent être partagées par des non-voyants et par des voyants.

Or il est commun d'affirmer que les représentations imagées entretiennent une relation analogique avec les phénomènes perceptifs. Si les codes graphiques étaient déterminés par cette seule relation, le problème de la traduction serait insoluble en pratique et poserait une question éthique. peut-on imposer ces codes à une personne aveugle. La photographie et l'image animée qui se sont imposées de façon quantitative ont modifié profondément le modèle dominant des représentations graphiques pour ce qui concerne leur forme et leurs fonctions. Le sens commun considère alors que l'image est fondée sur des codes visant à restituer les conditions de la perception visuelle et a une fonction de « reportage » au sens où elle rend disponible la « vision » d'un objet non présent.

Cette forme d'image, ainsi que la fonction qui lui est associée, n'est heureusement pas la seule possibilité offerte par les codes graphiques. Nous examinerons donc ici quelques critères permettant de caractériser ces codes au regard des compétences qu'un lecteur aveugle doit réunir pour accéder à leur interprétation.